



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 23 mai 2018

Invitation presse

Opération de sécurité routière avec alternative à la sanction - non port de la ceinture -

La problématique du non port de la ceinture de sécurité est un enjeu majeur de sécurité routière. Sur les 20 tués que nous avons déplorés en 2017, 7 ne portaient pas la ceinture de sécurité, ce qui leur a été fatal dans la quasi-totalité des cas.

Pour tenter de mettre fin à ce comportement irresponsable qui touche malheureusement en Martinique toutes les générations, une opération de sécurité routière de grande ampleur sera réalisée sur ce thème le **jeudi 24 mai 2018 de 13 heures 30 à 17 heures 30** sur la RN1, commune du ROBERT. Elle mobilisera 18 militaires de la gendarmerie ainsi que des agents de la coordination sécurité routière de la DEAL.

Cette action de prévention intervient en complément des actions répressives particulièrement soutenues qui sont menées dans ce domaine : 1 309 non ports de ceinture relevés à ce jour soit + 12,5 % par rapport à la même période de 2017.

Dans le cadre de la Police de Sécurité du Quotidien, les usagers de la route pris en infraction se verront ainsi proposer, avec l'autorisation du Procureur de la République, une alternative à la sanction qui consistera en un passage rapide (15 minutes au maximum) sur trois ateliers distincts (présentation d'un petit film sur les conséquences du non port de la ceinture, commentaire des accidents concernés sur l'île en 2017, rappel à la loi).

RDV sur le parking de l'Église adventiste situé à 200 mètres du giratoire "Mac Donald".

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'État en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972